

## RÉSUMÉ

Hydro Ottawa Limited (Hydro Ottawa) et Hydro One Networks Incorporated (Hydro One) (appelés l'équipe de projet) ont préparé ce Rapport d'étude environnementale (RÉE) pour le poste de transformation municipal (PTM) proposé de 28 kilovolts (kV) dont Hydro Ottawa sera propriétaire et exploitant, et pour la reconstruction de l'actuelle ligne monoterne d'environ 12,5 kilomètres (km) (S7M) de 115 kV en une nouvelle ligne biterne d'une capacité de 230 kV dans la ville d'Ottawa. La modernisation de cette ligne de transport est appelée [Subject] (ci-après, le « projet proposé »).

Le projet proposé est requis pour augmenter la capacité d'approvisionnement dans le secteur et satisfaire à la demande croissante en électricité de la région. Le projet proposé inclura la construction d'un nouveau PTM et le remplacement de l'actuelle ligne monoterne de 115 kV ainsi que les structures en bois à double croisillon par une nouvelle ligne biterne de 230 kV et des structures d'acier le long du corridor de transport actuel. La modernisation de la ligne de transport a été désignée comme étant une initiative à court terme dans le processus du Plan régional d'intégration des ressources pour la région d'Ottawa de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERÉ) pour assurer un approvisionnement en électricité adéquat et fiable à la région.

Le projet proposé est soumis à l'Évaluation environnementale de portée générale (ÉE de portée générale) pour petites installations de transport d'électricité (Hydro One, 2016), conformément à la Loi sur l'évaluation environnementale de l'Ontario. Ce RÉE a été préparé conformément aux exigences de la Loi et décrit le processus d'ÉE de portée générale qui a été entrepris dans le cadre du projet proposé.

Au début du projet proposé, la description technique et les exigences du système qui répondraient au besoin cerné par la SIERÉ ont été établies et un secteur d'étude a été défini. Le processus de l'ÉE de portée générale pour le projet proposé incluait une évaluation des caractéristiques environnementales et socioéconomiques du secteur d'étude. Des conditions de base ont été puisées dans des analyses documentaires, des rapports (p. ex., évaluation archéologique de l'étape 1, rapports sur le patrimoine culturel) et des notes techniques commandés par Hydro Ottawa et Hydro One, des bases de données, des cartes, des consultations et (ou) des études sur le terrain.

Depuis le début de 2017, l'équipe de projet a mené de vastes consultations au sujet du projet proposé avec des représentants et des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les communautés des Premières Nations et Métis, les personnes potentiellement touchées et intéressées ainsi que des groupes d'intérêts, pour les informer du projet proposé et pour cerner et régler les préoccupations éventuelles. Le programme de consultation incluait trois centres d'information communautaires dans la zone du projet proposé, ce qui a permis aux parties intéressées de discuter avec l'équipe de projet, de lui poser des questions et de formuler des commentaires, de rencontrer les intervenants clés ainsi que de mettre sur pied et de maintenir le site Web du projet (<https://www.powersouthnepean.com/fr/accueil/>).

Le projet proposé sera construit en général dans le corridor de la ligne de transport actuelle (S7M), à l'exception d'une section d'environ 1,3 km du nouveau droit de passage le long du chemin Cambrian en raison de la présence de la décharge recouverte de Nepean qui est traversée par le corridor actuel. Une ligne de dérivation temporaire sera également requise dans certains secteurs pour faciliter la construction.

Les recherches techniques et sur le terrain ainsi que les consultations avec la Ville d'Ottawa et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ont révélé des contraintes environnementales et techniques associées à la reconstruction de la ligne de transport à travers la décharge recouverte de Nepean. La présence de gaz méthane sous la décharge recouverte pourrait présenter un risque pour la sécurité durant les travaux de construction ou de maintenance si le projet proposé était installé dans ce secteur. Les nouvelles structures proposées pénétreraient la membrane de recouvrement et la couche d'argile sous-jacente qui agissent comme couche de protection pour la décharge. Cela pourrait entraîner une contamination des eaux souterraines par le lixiviat de décharge.

Pour aborder ce problème, plusieurs sites de PTM et de liaisons de rechange connexes au corridor de la ligne de transport actuel ont été cernés et évalués en fonction d'une évaluation informatique, d'études sur le terrain et de commentaires reçus durant le processus de consultation. L'évaluation a mené à l'identification d'un site du PTM privilégié et d'une liaison à la ligne de transport actuelle. La solution de rechange privilégiée comprenait la construction d'un nouveau PTM à l'extrémité est du chemin Cambrian (côté nord) et d'une liaison au corridor de la ligne de transport actuelle et à la nouvelle ligne de transport qui longe vers l'ouest le côté nord du chemin Cambrian jusqu'à l'avenue Moodie sur environ 1,3 km.

Les répercussions environnementales potentielles découlant du projet proposé ont été cernées dans certaines caractéristiques environnementales, et des mesures d'évitement ou d'atténuation ont été proposées en conséquence. Il peut y avoir des cas où les répercussions environnementales seront inévitables, même après l'application de mesures d'atténuation. Cependant, celles qui ont été cernées sont principalement temporaires (p. ex., elles ne surviendraient que durant la période de construction) et ne sont pas considérées comme étant importantes.

Ce RÉE est mis à la disposition du public aux fins d'examen et de commentaires pendant 45 jours civils, de 13 mars 2019 à 26 avril 2019 aux endroits suivants :

Ville d'Ottawa 110, av. Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1P 1J1 Tél. : 613 580-2400	Bibliothèque publique d'Ottawa, Ruth E. Dickinson 100, ch. Malvern Ottawa (Ontario) K2J 2G5 Tél. : 613 580-2940
Paroisse St. Patrick 15, cr. Steeple Hill Nepean (Ontario) K2R 1G2 Tél. : 613 591-1135	Complexe récréatif Minto 3500, ch. Cambrian Nepean (Ontario) K2J 0V1 Tél. : 613 727-2683
Cedarhill Golf and Country Club 56, ch. Cedarhill Drive Nepean (Ontario) K2R 1C5 Tél. : 613 825-2186	Bureau d'Hydro Ottawa - Merivale 1970, ch. Merivale Ottawa (Ontario) K2G 1Y9
Bureau d'Hydro Ottawa - Albion 3025, ch. Albion Nord, C. P. 8700 Ottawa (Ontario) K1G 3S4	

Le RÉE est également disponible sur le site Web du projet dont l'adresse est la suivante : [www.powersouthnepean.com/fr/accueil](http://www.powersouthnepean.com/fr/accueil).

Les commentaires ou les questions peuvent être envoyés à :

Winston L. Wong RPP MCIP  
Analyste environnemental  
Hydro One Networks Inc.  
483, rue Bay, tour nord, 12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5G 2P5

ou Fraser Basten, ing.  
Gestionnaire de projet  
Hydro Ottawa Limited  
1970, ch. Merivale  
Ottawa (Ontario) K2G 6Y9  
[info@powersouthnepean.com](mailto:info@powersouthnepean.com)  
1 877 345-6799

Les commentaires formulés par des représentants et des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les communautés des Premières Nations et Métis, les personnes potentiellement touchées et intéressées ainsi que des groupes d'intérêts durant cette période seront traités et documentés dans le RÉE final, comme le requiert le processus de l'ÉE de portée générale.

L'équipe de projet réagira aux enjeux et fera de son mieux pour régler les questions soulevées par les parties concernées durant la période de consultation publique. Si aucune préoccupation n'est soulevée, l'équipe de projet finalisera le RÉE et le déposera auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le projet proposé sera alors considéré comme étant acceptable et pourra aller de l'avant comme le RÉE le décrit.

Les dispositions de la Loi sur l'évaluation environnementale de l'Ontario permettent aux parties intéressées de demander une évaluation plus poussée du projet d'ÉE de portée générale si elles sont d'avis que les questions en suspens n'ont pas été abordées adéquatement par l'équipe de projet. Il s'agit d'une demande d'arrêté prévu à la Partie II. Une telle demande doit être traitée par écrit à l'aide du formulaire de demande d'arrêté prévu à la Partie II du Ministère. Le formulaire standard se trouve sur le site central des formulaires du gouvernement de l'Ontario (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/?OpenDatabase&ENV=WWF>) et il peut être trouvé en tapant « arrêté » dans le champ de recherche de la page principale du site central des formulaires. Une copie doit être envoyée au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ainsi qu'à la direction des évaluations et des autorisations environnementales, et reçue au plus tard à 16h30 le 26 Avril à l'adresse suivante :

Ministère  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et  
des Parcs  
77, rue Wellesley Ouest  
11<sup>e</sup> étage, édifice Ferguson  
Toronto (Ontario) M7A 2T5  
Courriel : [Minister.mecp@ontario.ca](mailto:Minister.mecp@ontario.ca)

Direction  
Direction des évaluations et des autorisations  
environnementales  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et  
des Parcs  
135, rue St. Clair Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4V 1P5  
Courriel: [enviopermissions@ontario.ca](mailto:enviopermissions@ontario.ca)

Veillez noter qu'un duplicata de la demande d'arrêté prévu à la Partie II doit également être envoyé à Hydro Ottawa et à Hydro One aux adresses susmentionnées.

Le projet proposé sera mis en œuvre en conformité totale avec les exigences du processus de l'ÉE de portée générale comme le présent RÉE le décrit, en intégrant les commentaires obtenus durant le processus de planification, dont le programme de consultations. L'équipe de projet obtiendra les autorisations et les permis environnementaux nécessaires dans le cadre du projet proposé.